

Rapport annuel 2015



Les affiches de la campagne « Comment vas-tu ? » sont placardées dans les offices régionaux de placement du canton – la cch a coordonné la campagne dans le canton de Berne.

Sommaire

1	Avant-propos (Urs Germann, vice-président).....	3
2	Sujets politiques	4
2.1	Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés.....	4
2.2	Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé	4
2.3	Prise en charge des enfants et des adolescents.....	5
2.4	Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab).....	5
2.5	Transports publics	6
2.6	Intégration professionnelle.....	7
2.7	Habitat autonome (Christa Schwab)	7
2.8	Culture inclusive (Christa Schwab)	8
3	Lobbying, relations publiques et travail en réseau.....	8
3.1	Contacts avec l'administration, les autorités et les associations	8
3.2	Consultations, interventions et lobbying politiques.....	9
3.3	Relations publiques	9
3.4	Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap	10
4	Projets	10
4.1	Plateforme politique du handicap.....	10
5	Questions internes.....	11
5.1	Collaboration avec les organisations membres.....	11
5.2	Comité.....	12
6	Remerciements	12

1 Avant-propos (Urs Germann, vice-président)

En 2015, la cch a poursuivi l'action à laquelle elle s'est vouée. Comme le montre le rapport de la directrice, la cch s'est de nouveau mobilisée pour les droits et les intérêts des personnes handicapées, au moyen d'un grand nombre d'interventions et de projets. Elle a, par exemple, collaboré activement à la mise en œuvre du plan stratégique cantonal pour les adultes handicapés ainsi qu'à la nouvelle stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé. Lors de nombreuses rencontres avec les membres du gouvernement cantonal et des services de l'administration, elle a défendu la position des personnes handicapées en toute indépendance et avec détermination. Les assemblées générales, bien fréquentées, ont favorisé les échanges directs et la circulation de l'information entre les organisations membres de la cch.

L'ampleur du champ d'activité de la cch montre que les efforts entrepris pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées portent sur tous les domaines de la vie et incluent toutes les formes de handicap. Cette tendance apparaît avec le plus de netteté dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui renferme un programme global visant à réaliser l'égalité des droits et l'inclusion. En passant du subventionnement lié à l'objet au subventionnement lié au sujet, le canton de Berne concrétise l'une des principales revendications contenues dans la convention, faisant ainsi œuvre de pionnier. Néanmoins, nous devons poursuivre nos efforts, si nous voulons que les personnes en situation de handicap puissent participer à la vie en société en y jouissant des mêmes droits que tout un chacun. Il faut notamment lancer des réformes dans le système d'éducation et de formation et améliorer l'accès au marché du travail. Dans ces domaines aussi, la cch va œuvrer pour que l'autodétermination, la participation et la liberté de choix des personnes handicapées ne restent pas lettre morte.

Alors que la continuité est assurée au niveau des activités quotidiennes, le comité est le théâtre de deux changements. En septembre, Riccardo Grigioni, représentant de l'association Cerebral, est entré au comité. En novembre, l'assemblée générale a pris congé de Kurt Meier, qui présidait la cch depuis 2010, en lui adressant ses vifs remerciements et ses meilleurs vœux et en le gratifiant de chaleureux applaudissements. Le comité espère pouvoir proposer un candidat ou une candidate à sa succession lors de l'assemblée générale du printemps 2016.

Le tout est plus que la somme des parties. L'année passée, la cch a pu de nouveau compter sur le soutien de nombreuses personnes et organisations sans lesquelles elle n'aurait pas été en mesure de remplir sa tâche. Un grand merci à Yvonne Brüttsch et Christa Schwab pour leur magnifique engagement, leur souplesse et leurs excellentes compétences. Je remercie aussi les membres du comité et des différents groupes de travail, nos organisations membres et tous les représentants de la politique et de l'administration qui s'engagent pour les droits des personnes handicapées.

2 Sujets politiques

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

Depuis 2008, la cch collabore au changement de système dans le secteur des adultes handicapés. Jusqu'à présent, il s'agissait surtout de définir ce système et d'en poser les bases. Pendant l'année écoulée, la préparation des **projets pilotes** a constitué la première étape du passage à la réalisation. En 2016, 70 à 80 personnes en situation de handicap, dont au moins 10 vivant à domicile, bénéficieront pour la première fois de prestations selon le nouveau système. La cch a activement collaboré aux préparatifs. Nous veillons à ce que les processus et les informations tiennent compte des besoins des personnes handicapées. La cch participe également aux travaux du **groupe-conseil**. Celui-ci a abordé deux sujets : celui du rapport relatif à la politique du handicap que l'administration a rédigé à l'intention du Grand Conseil et celui des études de cas II, conclues en 2015. L'évaluation de ces études a clairement montré que l'outil constitué par la **PEBP** (en allemand VIBEL) doit être perfectionné, surtout dans le domaine du travail et dans celui du handicap par suite de troubles psychiques. La cch participera à ces travaux. Enfin, la cch est intervenue pour que l'Office des personnes âgées et handicapées OPAH commence à mettre sur pied une offre de consultation, à titre de mesure d'accompagnement. Entretemps, une procédure a été définie avec les services de consultation. Enfin, l'OPAH a confié à la cch la tâche d'élaborer une plateforme donnant accès aux informations dont les personnes handicapées ont besoin pour pouvoir vivre en bénéficiant d'un maximum d'autonomie. Au cours du dernier trimestre de 2015, la cch a lancé une procédure de recrutement au terme de laquelle elle a chargé Thomas Buchmüller de diriger l'avant-projet.

La cch a en outre contribué aux activités du comité du **service IndiBE** (service indépendant d'évaluation des besoins individuels). Le 1^{er} mars 2015, Therese Zbinden a repris la direction opérationnelle du service d'évaluation. Dans le courant de l'année passée, elle s'est occupée de mettre en place les activités du service sur le plan opérationnel, tandis que le comité accompagnait ces travaux et préparait le passage du témoin sur le plan stratégique. Les membres du comité représentant Socialbern et la kbk ont fait place à quatre nouveaux membres. De cette manière, la représentativité du comité est bien assurée. Les directions de Socialbern et de la cch continueront à présider le comité ensemble, probablement jusqu'à la fin de l'année 2016.

2.2 Stratégie en faveur de l'enseignement spécialisé

Pendant l'année 2015, le Conseiller d'Etat Pulver a entretenu de nombreux contacts avec les cercles impliqués dans le développement de la stratégie. Dans un premier temps, il les a informés sur l'avancement des travaux et a présenté de premières ébauches de solutions. Ensuite, il a exposé ces esquisses sous une forme plus précise, à titre de **décisions possibles portant sur l'orientation de la stratégie, lors d'audiences** avec des représentants de l'enseignement obligatoire, des écoles spécialisées, des personnes handicapées et de leurs proches ainsi que des organisations concernées. La **question du financement** était placée au centre des débats au sein du comité de pilotage : les modèles propres à répondre aux besoins futurs y ont fait l'objet de controverses et d'échanges animés. Les débats se sont déroulés à haut niveau, car il fallait maîtriser plusieurs sujets, par exemple la question de savoir quelle direction sera compétente à l'avenir, quelles

conséquences financières aurait le fait de soumettre les écoles spécialisées à la loi sur le statut du corps enseignant, si le financement futur doit être conçu en fonction du financement actuel de l'école obligatoire ou des écoles spécialisées, comment les coûts peuvent être répartis par le biais de la compensation des charges entre le canton et les communes, etc. Le rôle de la cch a consisté à rappeler à diverses reprises qu'il ne fallait pas oublier les besoins des enfants et adolescents handicapés ni ceux de leurs parents.

Les audiences ont montré que les différents groupes cibles soutiennent l'orientation générale de la stratégie, mais qu'il reste de nombreuses questions à clarifier. C'est pour cette raison que des **groupes de travail** ont été constitués : ils devront se pencher sur la procédure d'évaluation standardisée PES, sur le sujet de l'assistance, de la scolarisation spécialisée intégrative ainsi que de la législation.

Par l'intermédiaire de sa directrice, Yvonne Brüttsch, la cch est représentée dans les différents organes et groupes travaillant dans ce domaine. En outre, les discussions préparatoires menées au sein du **groupe de travail pédagogie** de la cch sont extrêmement importantes, car elles permettent de défendre ensuite les intérêts avec compétence. Les membres du groupe pèsent les avantages et les inconvénients selon différentes perspectives, examinent les estimations d'un point de vue critique et discutent les objections.

2.3 Prise en charge des enfants et des adolescents

En 2015, l'OPAH a publié la **Planification de la prise en charge** des enfants et adolescents nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière en raison d'un handicap ou d'un autre trouble. Les grands axes stratégiques de cette planification sont les suivants : des prestations de base régionales sont à disposition, le pilotage s'effectue au moyen d'objectifs d'effet, il faut développer la collaboration entre les prestataires régionaux et répartir les ressources dans les régions en fonction du pourcentage de population. La cch et plusieurs organisations membres ont été associées ponctuellement à l'élaboration de la planification. L'avenir montrera quels changements concrets vont découler de la planification de la prise en charge.

En 2014 déjà, l'Office cantonal des mineurs avait lancé un **projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires**. Ce projet a pour but de mettre en place un système harmonisé d'autorisation, de financement et de pilotage. Pour le moment, la question de savoir dans quelle mesure le projet concerne le domaine du handicap n'est pas tranchée. La cch s'est associée à Socialbern pour obtenir une clarification. Si le projet devait concerner le secteur du handicap – ce que les responsables ont confirmé à plusieurs reprises – il conviendra de compléter les excellents documents du projet, établis du point de vue de la protection de l'enfant, afin que le domaine du handicap y ait la place qui lui revient.

2.4 Alliance bernoise santé psychique (Christa Schwab)

Depuis le début de l'année 2015, la cch coordonne la **campagne nationale « Comment vas-tu ? » dans le canton de Berne**, avec le soutien financier du canton. La cch est le support juridique de la campagne, à laquelle participent aussi les Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale et le groupe « 10.10 – journée de la santé mentale ». En collaboration avec « psy.ch », la cch a sensibilisé les pharmacies et les membres de l'Association des médecins de famille et des pédiatres bernois à ce sujet et leur a fait parvenir du matériel d'information de la campagne. Le beco – Economie bernoise

participe à la mise en œuvre de la campagne pour le thème prioritaire « monde du travail ». Depuis octobre 2015, les affiches de la campagne sont placardées dans tous les ORP, et les brochures de la campagne sont à la disposition du public. Par ailleurs, le beco contribue à l'organisation de manifestations destinées aux employeurs. La première d'entre elles a eu lieu au début du mois d'octobre pour l'ouverture des Journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale. Le 10 octobre et pendant les journées d'action, de nombreuses manifestations sur le sujet « santé mentale et travail » se sont déroulées dans tout le canton. En novembre, les affiches de la campagne « Comment vas-tu ? » sont apparues dans les grandes communes du canton.

L'Alliance bernoise entend sensibiliser la population et les décideurs politiques, tout en favorisant la déstigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques. La prise de position « **Traiter les problèmes psychiques là où ils se manifestent** » montre ce qui doit changer pour que les personnes souffrant de troubles psychiques reçoivent dans leur cadre de vie le traitement et l'appui dont elles ont besoin. La prise en charge psychiatrique doit être davantage axée sur la personne, plus décentralisée et intégrée. La collaboration au sein de la Commission des soins psychiatriques et dans des groupes de travail permet à la cch d'exprimer suffisamment tôt les revendications de l'Alliance. En 2015, nous avons collaboré à l'élaboration d'un modèle de coûts normatifs en psychiatrie et participé aux activités du Groupe de travail qualité dans la prise en charge psychiatrique. Par ailleurs, un membre de notre groupe restreint, Hasim Sancar, a déposé une interpellation avec un autre membre du Grand conseil au sujet de la psychiatrie d'urgence à Bienne. Lors d'un colloque du « Verein ambulante Psychiatrische Pflege » (association soins psychiatriques ambulatoires), Christa Schwab a donné une conférence sur la participation sociale et l'autodétermination des personnes souffrant de troubles psychiques. **Un groupe de personnes touchées « Wir sind die Stimme »** (Nous prenons la parole), fondé en septembre, a pour but de contribuer à la déstigmatisation. La cch accompagne et soutient la mise sur pied de ce groupe à Interlaken et encourage ainsi l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap par suite de troubles psychiques.

2.5 Transports publics

Dans le courant de l'année, il est apparu que les organisations du domaine du handicap ne parvenaient pas à faire accepter leur façon de concevoir la défense de leurs intérêts au sujet de la **transformation de la gare de Berne**. Les CFF partent du principe qu'ils disposent du savoir-faire nécessaire pour assurer l'accessibilité de la nouvelle gare. Dans le cadre d'un groupe-conseil, les représentants des personnes handicapées pourront discuter avec les entreprises de transport de différentes questions relatives à l'accessibilité, présenter des solutions concertées et exposer leurs revendications. Si besoin est, des études approfondies pourront être menées sous la forme de mandats. Le groupe-conseil pour la gare de Berne sera mandaté par les CFF au début de l'année 2016. Dans le cadre de la procédure d'approbation du projet, Intégration Handicap a déposé une opposition en accord avec les organisations bernoises de personnes handicapées concernées, car diverses prescriptions légales sur l'accessibilité n'ont pas été respectées. Le but de cette démarche est de négocier une convention avec les deux entreprises de transports RBS (transports régionaux Berne Soleure) et CFF sur les points litigieux. La convention devrait en même temps garantir la participation des organisations du domaine du handicap.

Par l'intermédiaire de la « **Boîte à réclamations TP** », les usagers ont de nouveau signalé à la cch les barrières et les obstacles qui compliquent aux personnes handicapées les déplacements avec les transports publics. Nous transmettons toutes les demandes aux services compétents et faisons régulièrement l'expérience que, dans certains cas, il est possible d'améliorer la situation à peu de frais. A cause d'une de ces réactions, la BLS (Compagnie Berne-Lötschberg-Simplon) a par exemple sensibilisé ses pilotes de locomotive à l'importance des annonces vocales pour les personnes malvoyantes. Nous recevons parfois aussi des demandes provenant d'autres cantons que nous transmettons bien entendu aux services habilités à s'en charger.

2.6 Intégration professionnelle

Les mesures envisagées l'année précédente ont été mises en œuvre : lors de l'**assemblée générale**, en juin, nous avons invité Bruno Boschung de l'office AI de Berne ainsi que Rodolphe Vuille et Eliane Schär du beco, dont dépendent les offices régionaux de placement (ORP). Les intervenants ont décrit de quelle manière ils encouragent l'intégration professionnelle des personnes handicapées et comment ils tiennent compte de leurs besoins particuliers. Les services de consultation membres de la cch ainsi que Profil – travail et handicap ont exposé de quelle manière ils aident les personnes handicapées à la recherche d'un emploi. Les membres de la cch ont ainsi obtenu un aperçu des efforts entrepris pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail. Les échanges ont en outre sensibilisé l'office AI et les ORP à la situation particulière des personnes handicapées.

Après une étude approfondie des mesures prises par la Confédération pour favoriser l'intégration professionnelle, la cch a pris **contact avec l'Office du personnel du canton de Berne** au cours du second semestre de l'année. A ce moment-là, la stratégie relative au personnel du canton allait être soumise pour approbation au Conseil-Exécutif. Selon ce texte, le canton de Berne veut encourager l'égalité et la diversité et envisage la mise en place d'un modèle de rémunération partielle pour les personnes ayant une capacité de travail limitée. L'Office du personnel est d'avis que cette stratégie ouvre des perspectives à l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Pour l'Office du personnel, la prochaine étape consistera à définir des objectifs et des mesures. Il envisage de collaborer avec la cch, notamment lorsqu'il s'agira de sensibiliser les cadres à l'intégration professionnelle des personnes handicapées. L'Office du personnel tient à rester en contact avec la cch.

2.7 Habitat autonome (Christa Schwab)

En janvier, la cch et la Conférence des handicapés de la ville et de la région de Berne (BRB) ont rencontré l'association des locataires du canton de Berne. Nous désirions savoir comment l'association défend les intérêts des locataires handicapés et comment les organisations de personnes handicapées et l'association peuvent se soutenir réciproquement. Jusqu'ici, le service juridique de l'association n'a reçu que peu de demandes de la part de locataires handicapés. Pour nouer des liens entre l'association des locataires et les services spécialisés du domaine du handicap, l'association sera invitée en 2016 à l'un des échanges entre services spécialisés.

En 2015, la cch a poursuivi sa collaboration avec la Conférence des handicapés de la ville et de la région de Berne (BRB) en participant à un atelier et en siégeant au sein du groupe-conseil « Concept appartement-tremplin ». Ces appartements situés dans la ville de Berne

doivent permettre à des personnes handicapées de s'exercer à l'autonomie et leur faciliter le passage de l'institution à leur propre logement.

2.8 Culture inclusive (Christa Schwab)

En mai, la cch a rencontré les responsables du projet «**Kultur inklusiv – Culture inclusive**» – label pour les institutions culturelles inclusives. Pour le manuel « Culture inclusive », la cch a rédigé un texte sur les bases légales de la culture inclusive. En qualité de directrice, Yvonne Brütsch représente la cch dans le comité de patronage de «**Kultur inklusiv – Culture inclusive**». Le label a été lancé au mois d'août.

Fin août, le Conseiller d'Etat Pulver a invité acteurs culturels et personnes que la culture intéresse à la première **Journée cantonale de la culture sur le sujet de la participation culturelle**. La cch a profité de l'occasion pour soulever la question de l'égalité des personnes handicapées dans le domaine de la culture.

3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau

3.1 Contacts avec l'administration, les autorités et les associations

Pour atteindre nos objectifs dans le domaine de l'égalité et de la politique sociale, nous devons entretenir des contacts réguliers avec l'administration, les autorités et les associations. Des entretiens avec le Conseiller d'Etat Perrenoud nous ont fourni l'occasion de nous enquérir au sujet de la stratégie et des objectifs du canton dans le domaine de la santé mentale et de la façon de leur donner une visibilité. La discussion a révélé que ce sujet pouvait trouver sa place dans la stratégie en préparation. Nous avons aussi demandé comment le canton de Berne entendait encourager la fourniture de prestations ambulatoires dans le secteur de la psychiatrie. Nous avons rencontré trois fois l'OPAH. Nous avons saisi ces occasions pour poser des questions et présenter des suggestions en rapport avec les projets en cours ; les échanges ont aussi touché les sujets suivants : école de jour aux écoles de pédagogie curative EPC, listes d'attente aux EPC et intégration des enfants handicapés dans les crèches. Grâce aux rencontres régulières, nous parvenons à aborder certains thèmes et à sensibiliser l'administration à l'accessibilité des prestations. Parfois, nous devons faire preuve de patience, car même en revenant à la charge, nous ne parvenons pas à faire en sorte qu'un problème apparaisse comme prioritaire. Pour la première fois, une réunion à trois a eu lieu entre cch, OPAH et Socialbern; ces rencontres auront lieu désormais tous les ans et devront servir à un échange sur des sujets communs. Comme tous les ans, l'entretien avec la Conseillère d'Etat Egger a eu lieu début juillet. Nous avons mené une discussion animée sur la participation des organisations du domaine du handicap à la transformation de la gare de Berne, sur l'application de la norme VSS « Espace de circulation sans obstacles » et sur les difficultés à appliquer la Loi sur l'égalité pour les handicapés dans l'espace public. Comme souvent par le passé, nous avons constaté que le canton n'a que des possibilités limitées d'influer sur les communes. Il est encore grandement nécessaire de sensibiliser les communes, mais la cch ne dispose pas, pour le moment, des ressources nécessaires pour le faire. .

En début d'année, la cch et Pro Infirmis ont rencontré la Conseillère d'Etat Simon. Notre but était de remédier à une discrimination au niveau des impôts. Les proches qui s'occupent de personnes âgées peuvent faire valoir une franchise pour l'indemnité de soins. En revanche, les proches qui s'occupent d'une personne touchant une rente AI ne peuvent jusqu'à présent

pas bénéficier de la franchise. A la suite de notre intervention, l'intendance des impôts à changé sa pratique comme nous le demandions.

La collaboration avec Socialbern s'est encore intensifiée : la mise sur pied en commun du service d'évaluation Indibe montre que les deux associations peuvent obtenir d'importants résultats en collaborant de manière constructive, sans devoir renoncer à leurs propres intérêts et points de vue.

3.2 Consultations, interventions et lobbying politiques

En 2015, nous avons rédigé des avis en réponse à une consultation sur la stratégie de la formation et à une consultation sur la stratégie fiscale du canton de Berne. Grâce à notre avis sur la **stratégie de la formation**, nous avons obtenu que la version de la stratégie approuvée par le Conseil-exécutif mentionne la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. A l'occasion d'une autre consultation, la cch s'est penchée attentivement sur le nouveau **rapport relatif à la politique du handicap** et a émis à ce sujet un avis différencié. Il faut mentionner un aspect positif du nouveau rapport : il donne un plus large aperçu de la politique du handicap du canton de Berne que le rapport de l'année 2011. La manière dont il aborde la mise en œuvre de la convention de l'ONU est satisfaisante. Par ailleurs, la cch a participé à des consultations sur les **normes relatives à l'autorisation d'exploiter** et sur les **exigences minimales en matière d'infrastructure applicables aux institutions**. Ce faisant, nous avons prêté une attention particulière à la question de savoir dans quelle mesure les impératifs encouragent ou restreignent les possibilités d'autodétermination et de participation sociale des personnes handicapées.

En automne, la **Commission de la santé et des affaires sociales du Grand conseil CSoc** s'est occupée pour la première fois de manière approfondie de la mise en œuvre de la politique du handicap et a invité, outre l'administration, d'autres acteurs importants, tels que la cch. Les membres de la commission se sont déclarés satisfaits des réponses apportées à leurs questions : une étape importante sur la voie menant au changement de système a ainsi été franchie.

3.3 Relations publiques

Une conférence de presse à l'Hôtel de Ville de Berne a donné le coup d'envoi des journées d'action bernoises en faveur de la santé mentale et de la campagne nationale « Comment vas-tu ? » Par la suite, de nombreux articles ont paru dans la presse, tandis que la radio et la télévision diffusaient des émissions à ce sujet.

Dans un article, le journal « Berner Oberländer » a mis en lumière l'utilité des équipes mobiles pour les personnes handicapées par suite de troubles psychiques. Pour effectuer ses recherches, le journal avait réuni à la même table la cch, une personne concernée, un proche et le responsable du projet pilote Open Dialogue des services psychiatriques des hôpitaux fmi AG (Frutigen, Meiringen, Interlaken). La cch a en outre participé à l'émission basée sur le dialogue de la Radio loco-motivo sur le sujet du cadre de vie/de l'habitat, et des articles ont paru dans la « Jungfrauzeitung » sur le projet « Wir sind die Stimme – Menschen mit psychischen Beeinträchtigungen setzen sich für ihre Anliegen ein » (Nous prenons la parole – des personnes handicapées par suite de troubles psychiques défendent leurs intérêts).

La cch est apparue à plusieurs reprises dans les médias, en rapport avec la mise en œuvre du plan stratégique cantonal pour les adultes handicapés. Au printemps, la Wohn- und

Arbeitsgemeinschaft WAG (foyer-atelier) à Gwatt a ouvert un nouveau bâtiment. Le « Landbote » a saisi cette occasion pour diffuser des informations détaillées sur le changement de système dans le canton de Berne. Pendant les vacances d'été, la « Berner Zeitung » a fait paraître un article critique sur le changement de système, à la suite de quoi, la cch a incité des personnes handicapées et des proches à réagir par des lettres de lecteur. Malheureusement, le journal n'a publié qu'une lettre. Lors de la conférence de presse du canton de Berne, en novembre, la cch a eu la possibilité de montrer combien le changement de système est important lorsqu'il s'agit de donner aux personnes handicapées les moyens de vivre de manière autonome. Notre avis sur la stratégie de la formation a été mentionné par la « Bernerzeitung » et le « Thuner Tagblatt », et la directrice a donné une interview à la radio locale Neo pour expliquer la position de la cch à l'égard de la stratégie fiscale.

Lors de l'une de ses manifestations, le Rotaryclub de Konolfingen a invité la cch à présenter ses activités – une bonne occasion pour sensibiliser un large public au sujet de l'égalité des droits des personnes handicapées.

3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences. Lors de la rencontre de début janvier, le directeur du Bureau pour l'égalité des personnes handicapées de Bâle-Ville a présenté son travail et fait part de ses expériences. A l'instigation de la cch, une réunion a eu lieu au milieu de l'année avec des organisations de Suisse romande afin de discuter de leur participation. Grâce à l'initiative du Conseiller national Christian Lohr, la seconde rencontre, organisée en fin d'année, s'est déroulée au Palais fédéral. A cette occasion, Andreas Rieder, directeur du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) a présenté la politique nationale du handicap, et Stefan Ritler, vice-directeur de l'OFAS, a exposé la stratégie relative au développement continu de l'assurance-invalidité.

Enfin, la nouvelle directrice de la Conférence des handicapés du canton de Zurich s'est, elle aussi, intéressée au travail accompli par la cch. Elle a voulu en particulier savoir pourquoi le canton de Berne a décidé de changer de système dans le domaine des adultes handicapés.

4 Projets

4.1 Plateforme politique du handicap

Pour la troisième fois déjà, nous avons organisé le 2 décembre la plateforme « politique du handicap ». Malgré les souhaits exprimés par les participants, nous avons conservé pour cette manifestation un rythme annuel, car les ressources nous manquent pour pouvoir l'organiser deux fois par an. Le but de la plateforme est d'inciter les personnes handicapées à défendre leurs intérêts elles-mêmes dans des organes politiques. Cette année, la plateforme portait sur la question de savoir comment la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées peut être utilisée pour un engagement politique. A la suite de trois interventions très argumentées et très personnelles d'Anja Reichenbach, de Sandra Zaugg et de Simone Leuenberger, les participants ont discuté en groupe des possibilités de s'engager politiquement, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et ils ont exprimé leurs souhaits et revendications. Les débats n'étaient pas exempts de controverse ni d'émotion et parfois, les participants prenaient des positions diamétralement

opposées. Ils se sont par exemple demandé si les personnes handicapées devaient exiger davantage de réductions ou si elles devaient se mobiliser pour obtenir davantage de possibilités de gagner leur vie elles-mêmes ou plutôt pour obtenir une rente suffisante. Dans l'ensemble, cette journée a été appréciée, et les participants souhaitent que cette manifestation ait de nouveau lieu. Une nouvelle plateforme politique du handicap est donc prévue pour décembre 2016. Les discussions ont convaincu quelques personnes handicapées de s'engager davantage pour leurs droits. A la suite de la manifestation, plusieurs personnes se sont élevées activement contre les obstacles qu'elles rencontrent (dans les transports publics et dans un sauna). Enfin, un participant a demandé à collaborer avec la cch pour réaliser un projet. Considérée globalement, cette journée est un bon moyen de prendre contact avec des personnes que la politique du handicap intéresse. Nous continuerons à inviter les participants de la plateforme aux assemblées générales de la cch, afin qu'ils puissent se faire une idée de nos activités et exprimer leurs souhaits. Nous allons examiner les possibilités d'organiser la manifestation de telle sorte qu'elle favorise le dialogue entre les participants et les représentants des partis.

5 Questions internes

5.1 Collaboration avec les organisations membres

L'assemblée générale (AG) constitue une plateforme importante : elle favorise les contacts avec les membres et facilite la formation de l'opinion. En mars, Lukas Hohl, membre du comité, a présenté le manifeste santé mentale qu'il a contribué à élaborer. Adoptant des points de vue opposés, Ursula Zybach de « Public Mental Health » et Hans Kurt de l'Alliance santé mentale suisse ont ensuite discuté du sens de tels manifestes. Les membres ont exprimé des suggestions qui seront utiles pour la poursuite de la rédaction du manifeste. Fin juin, le sujet de l'intégration professionnelle était à l'ordre du jour de l'AG. Comme les années précédentes, nous avons consacré l'assemblée générale de septembre à la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés. Claus Detreköy de l'OPAH nous a informés sur la préparation des projets pilotes, et la directrice du service d'évaluation Indibe nous a présenté ce service. Enfin, en novembre, les participants ont fait la connaissance d'écoles qui sont en train de devenir des écoles pour tous. Au cours d'une table ronde avec Ueli Herren, Marianne Knödler (direction des écoles de Aarwangen), Markus Walther (directeur de l'école de pédagogie curative EPC de Saanen) et Erwin Sommer (directeur de l'Office de l'enseignement obligatoire du canton de Berne), certaines questions en rapport avec la faisabilité de l'école pour tous dans le canton de Berne ont été approfondies.

L'échange entre les services spécialisés a eu lieu deux fois. L'ordre du jour comprenait deux sujets récurrents : la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés et la mise en place des prestations de conseil nécessaires. Les participants apprécient l'échange d'informations et d'expériences et, de son côté, la cch obtient, grâce à cette rencontre, un aperçu des activités de conseil dans le canton.

Au moyen de courriels réguliers, Christa Schwab a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal et national qu'au niveau international. Les « **Informations de la cch** » ont paru 21 fois. Les réactions montrent que ces bulletins sont très appréciés, car ils apportent un large éventail d'informations sous une forme concise et claire.

5.2 Comité

Le Comité a tenu six séances. Les sujets politiques étaient, bien entendu, au premier plan. Entre les séances, le Comité a étudié les affaires urgentes et pris des décisions à ce sujet par correspondance.

6 Remerciements

La direction remercie les personnes et organisations qui ont mis leur temps et leurs connaissances au service de la cch. Sans leur précieux concours, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap cités dans ce rapport. Merci de tout cœur à tous ceux et celles qui nous ont signalé des problèmes, irrégularités ou dysfonctionnements concernant la politique du handicap. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche. Nous désirons aussi remercier ici tous nos partenaires ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration. Se montrant sensibles à nos préoccupations, ils ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Nous exprimons notre reconnaissance aux intervenants qui ont animé nos assemblées générales et la plateforme politique du handicap pour les précieuses impulsions qu'ils nous ont données. Notre gratitude va tout autant aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. Nous remercions aussi Intégration Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Enfin, nous sommes profondément reconnaissants du soutien financier que nous avons reçu de la part de la SAP, de l'OFAS, de Pro Infirmis, du beco, de l'Alliance bernoise contre la dépression, de la fondation Brändli et de nos organisations membres.

Yvonne Brütsch, directrice
Berthoud, janvier 2016

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud
034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch
www.kbk.ch, CCP 30-441559-4